

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 30 mars 2026 (2^{ème} séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

15

Sous la présidence de M. Laurent SLAVIK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Yann JAMING, Sophie ROJIC, Eric BONAVENTURA, Laura CARMAGNANI, Sandra WERNET, Barbara HAGER, Fleur KEDZIORA, Hannah WERNET, David MATTIUZZO, Benoît WEBER, Yannick FERSING, Catherine BERGWELER, Marc BOUR et Anthony BARBONE.

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2026

M le Maire, Laurent SLAVIK ouvre la séance à 20 h.

M le Maire procède à l'appel des membres. 15 conseillers présents sur 15.

Il propose M Yannick FERSING comme secrétaire de séance.

POINT 1 - DELEGATION AUX ADJOINTS ET CONSEILLER DELEGUE

Suite à l'élection des Adjointes qui a eu lieu le 20 mars 2026, le Maire propose la répartition suivante des compétences qui font l'objet d'une délégation de fonction selon le Code général des Collectivités Territoriales.

M. Yann JAMING, 1^{er} Adjoint :

- Environnement
- Forêt
- Piscine
- Bâtiments communaux
- Ordonnateur avec délégation de signature pour toutes les opérations financières

Mme Sophie ROJIC, 2^{ème} Adjoint :

- Affaires scolaires
- Périscolaire
- Fleurissement
- Fêtes et cérémonies

M. Eric BONAVENTURA, 3^{ème} Adjoint :

- Travaux
- Cimetière
- Urbanisme
- Associations
- Délégation de signature pour l'urbanisme (droit de préemption urbain, certificats d'urbanisme, Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, permis de démolir, lotissements).

Mme Laura CARMAGNANI, 4^{ème} Adjointe :

- Finances
- Jeunesse
- Commission mixte élus / citoyens / consultation citoyenne
- Ordonnateur avec délégation de signature pour toutes les opérations financières

Tous les Adjoints sont également officiers d'Etat-civil.

M. Yannick FERSING, conseiller délégué :

- Communication
- Informatique

POINT 2 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire présente sa proposition relative aux indemnités de fonction des élus dans le cadre des postes d'adjoints votés et des délégations accordées aux adjoints et au conseiller délégué.

M. Marc Bour, conseiller municipal, interroge sur l'augmentation de la charge financière pour la commune. Monsieur le Maire indique que celle-ci s'élèverait à environ 5 800 € avec le retour d'un 4^{ème} adjoint comme pour les mandatures avant 2020.

Monsieur Bour exprime ensuite des préoccupations quant à la situation financière du village. Monsieur le Maire reconnaît la nécessité de faire preuve de prudence, tout en soulignant que cette dépense est justifiée face aux besoins de bien gérer la commune. M le Maire précise qu'une vigilance accrue sera assurée sur les autres postes budgétaires.

.Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-23 et L2124-24 ;

.Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et au Conseiller-délégué, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 2 contre, décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints et de Conseiller-délégué de la manière suivante :

le Maire : 93 % de 44.3% de l'indice 1027

le 1^{er} adjoint 110 % de 11.77% de l'indice 1027

le 2^{ème} adjoint 90 % de 11.77% de l'indice 1027

le 3^{ème} adjoint 90 % de 11.77% de l'indice 1027

le 4^{ème} adjoint 90 % de 11.77% de l'indice 1027

le Conseiller-délégué : 90 % de 6 % de l'indice 1027

POINT 3 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

1/ Commission d'Appel d'Offres - Travaux :

Président : Laurent SLAVIK

Membres titulaires : Yann JAMING, Eric BONAVENTURA, Laura CARMAGNANI

Membres suppléants : Yannick FERSING, Sophie ROJIC, Barbara HAGER

2/ Commission de l'Urbanisme :

Président : Eric BONAVENTURA

Membres titulaires : Laurent SLAVIK, Yann JAMING, Sophie ROJIC, Laura CARMAGNANI

Membres suppléants : Benoît WEBER, Yannick FERSING, Marc BOUR

3/ Commission des Finances :

Présidente : Laura CARMAGNANI

Membres : Laurent SLAVIK, Yann JAMING, Sophie ROJIC, Eric BONAVENTURA, Yannick FERSING, Anthony BARBONE, Barbara HAGER.

4/ Commission des Fêtes, Loisirs et Associations :

Présidente : Sophie ROJIC

Membres : Laurent SLAVIK, Yann JAMING, Hannah WERNET, Benoît WEBER, Eric BONAVENTURA, Yannick FERSING, Catherine BERGWEILER.

5/ Commission des Affaires scolaires et aides sociales :

Présidente : Sophie ROJIC

Membres : Laurent SLAVIK, Fleur KEDZIORA, Yannick FERSING, Catherine BERGWEILER, Hannah WERNET, Marc BOUR.

6/ Commission de la Communication et de l'informatique :

Président : Yannick FERSING

Membres : Laurent SLAVIK, Eric BONAVENTURA, Laura CARMAGNANI

7/ Commission de l'Environnement et du fleurissement :

Présidente : Sophie ROJIC

Membres : Laurent SLAVIK, Yann JAMING, Hannah WERNET, Sandra WERNET, Barbara HAGER, Marc BOUR, David MATTIUZZO, Fleur KEDZIORA.

8/ Commission Locale de Sécurité :

Président : Yann JAMING

Membres : Laurent SLAVIK, Eric BONAVENTURA, Benoît WEBER, Anthony BARBONE.

En outre, font partie de cette commission : MM. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de SARREGUEMINES, le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIXING, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de SARREGUEMINES, le Maître d'œuvre.

POINT 4 - ELECTION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS INTERCOMMAUX ET EXTRA-MUNICIPaux

1/ Délégués à la CASC de SARREGUEMINES

En application de l'article L273-11 du code électoral, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Le maire est désigné titulaire et le 1^{er} adjoint suppléant selon l'article L273-11.

Titulaire : Laurent SLAVIK, Maire,

Suppléant : Yann JAMING, 1^{er} Adjoint,

3/ Désignation d'un Conseiller des Orphelins :

Conseiller titulaire : Fleur KEDZIORA, élue à l'unanimité

Conseiller suppléant : Catherine BERGWEILER, élue à l'unanimité.

4/ Référent Autonomie

Conseiller titulaire : Fleur KEDZIORA, élue à l'unanimité

Conseiller suppléant : Sandra WERNET, élue à l'unanimité.

5/ Délégués au Comité Inter-Associations

Le Maire est nommé de plein droit,

Eric BONAVENTURA et Benoît WEBER sont élus à l'unanimité.

6/ Délégués de la commune pour la gestion de la salle de sport

Yannick FERSING et Eric BONAVENTURA sont élus à l'unanimité.

POINT 5 - DELEGATIONS AU MAIRE

Pour assurer le bon fonctionnement de la Commune, il a été estimé opportun de faire application des dispositions de L. 5211-10 qui permet au Conseil Municipal de déléguer au

Maire le règlement de certaines affaires à charge et de rendre compte au Conseil Municipal lors de chaque réunion obligatoire.

Marc Bour émet une réserve, indiquant ne pas avoir pu prendre connaissance du document en amont. Il est précisé que ce document reprend les mêmes délégations que celles accordées aux maires précédents et permet le fonctionnement du quotidien de la commune.

A ce titre, la délibération ci-après est proposée au Conseil Municipal :

.Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que si le Conseil règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Commune, le Maire peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation du Conseil, à charge, lors de chaque réunion obligatoire, de rendre compte au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner les délégations et autorisations nécessaires au Maire pour :

- prendre toutes décisions et signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits votés, étant entendu qu'il pourra traiter sur simple facture, sur marché négocié ou sur appel d'offres restreint dans les limites fixés par le Code des Marchés Publics,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- désigner les techniciens (géomètres, architectes, ingénieurs, etc.), fixer les bases de rémunération et signer en conséquence les conventions nécessaires,
- passer les contrats d'assurance au nom de la Commune,
- accepter le remboursement des indemnités versées par les assurances à titre de montant libératoire,
- appliquer au personnel de la Commune les dispositions réglementaires prévoyant les indemnités pour les fonctionnaires territoriaux, modifiant le taux de ces indemnités ou permettant d'accorder de nouvelles indemnités et arrêter la liste et les kilomètres autorisés par le personnel de la Commune appelés à utiliser des véhicules personnels dans l'intérêt du service,
- procéder, en tant que de besoin, à des virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre et de chapitre à chapitre à l'intérieur des sections pour la procédure des dépenses imprévues.

POINT 6 - NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant Défense, le Maire fait appel à candidature.

M le Maire propose M Marc BOUR comme titulaire et M Yannick FERSING comme suppléant.

Marc Bour demande des détails sur le rôle du correspondant défense.

M le Maire explique que le correspondant défense est la personne en liaison avec les autorités militaires selon besoin.

Le Conseil Municipal donne valide à l'unanimité la nomination de M. Marc BOUR comme correspondant Défense (titulaire) et M. Yannick FERSING (suppléant).

POINT 7 - NOMINATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire expose que suite à la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite Loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ainsi que le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller municipal Correspondant incendie et secours. Suite au renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal.

Le Maire propose M. Benoît WEBER qui accepte cette mission.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette proposition.

POINT 8 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente du bien cadastré Section 1 n°103 et Section 1 n°104 d'une superficie totale de 367 m² (7 rue du Châtaignier).

M. Marc Bour, conseiller, s'interroge sur le fait que l'ensemble des conseillers municipaux disposent d'une connaissance suffisante du droit de préemption urbain et en comprennent les implications.

M. le Maire explique le cadre général de ces dispositions aux conseillers.

La proposition de M. le Maire est adoptée à l'unanimité.

POINT 9 - COMMUNICATION

Modalités de communication avec les conseillers municipaux

Monsieur le Maire, Laurent SLAVIK propose de transmettre les convocations du conseil municipal, les comptes rendus des conseils et différents éléments liés au conseil municipal par mail et via un groupe WhatsApp des conseillers municipaux, qui sera créé.

A l'unanimité, le conseil vote la proposition du choix des modalités et moyens de convocation, compte rendu et divers liées aux activités du conseil municipal.

Page Facebook de la commune

Monsieur le Maire propose de créer une page Facebook officielle de la commune pour développer les outils de communication. Elle sera gérée par Yannick FERSING dans le cadre de la délégation du Maire.

A l'unanimité, le conseil vote la proposition de créer une page Facebook de la commune de Lixing-lès-Rouhling.

Journal Communal

M. Yannick FERSING, Conseiller délégué compétent, propose de créer un journal trimestriel en remplacement des deux bulletins municipaux. Initialement il était proposé de faire 3 journaux trimestriels et un bulletin municipal. Après échanges, il est proposé de réaliser 4 journaux trimestriels en remplacement des deux bulletins municipaux. Un journal pourra comporter, si besoin, d'un rajout spécial dit « supplément » selon les sujets abordés.

Les conseillers valident le nom du « Le P'tit Lixinger - s' Dorfblättche » pour ce journal.

A l'unanimité, le conseil vote la proposition de créer un journal d'information de la commune de Lixing-lès-Rouhling.

POINT 10 - ACQUISITION INFORMATIQUE

Suite à une panne informatique majeure sur un ordinateur de la mairie, M. le Maire présente les acquisitions envisagées en matière d'équipement informatique.

Il est proposé de faire l'acquisition d'un ordinateur fixe avec double écran pour le secrétariat ainsi que l'acquisition d'un ordinateur fixe pour remplacer le deuxième ordinateur du secrétariat.

Les anciens PC seront réutilisés dans le bureau des adjoints.

Les mises à jour, programmations et divers seront réalisés par le prestataire PC SELECT.

Le devis présenté par la société PC SELECT est de 3664.80 euros TTC

Le logiciel de comptabilité devra être réinstallé et devra faire l'objet d'un devis par le prestataire BERGER LEVRAULT pour les deux nouveaux PC.

Madame Catherine BERGWEILER ne participe pas au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité (14 voix sur 14 votants) l'acquisition citée ci-dessus et autorise le Maire à signer la commande pour le devis de la société PC SELECT pour 3644.80 euros TTC.

POINT 11 - DIVERS

Monsieur le Maire présente la situation actuelle de l'école, en exposant les deux options envisagées : une fusion entre l'école maternelle et l'école élémentaire permettant le maintien des trois classes pour la rentrée 2026/2027, ou l'absence de fusion entraînant la perte d'une classe.

Le point sera rediscuté lors d'un prochain conseil selon l'avancement du dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 01/04/2026
et publication ou notification le 01/04/2026



